



Liste des franchises et pénalités – scooters électriques

En cas de rendez-vous non honoré

Scooter non disponible pour une réparation ou un entretien : 30 €

Scooter non disponible pour sa reprise après résiliation du contrat : 50 €

Vol et perte du scooter

(Vol de pièces détachées inclus)

Scooter volé ou perdu alors qu'il était correctement verrouillé tel que décrit dans les CGU : Jusqu'à 300 €

Scooter volé ou perdu sans être verrouillé tel que décrit dans les CGU : Jusqu'à 3 000 €

Réparations dues à des accidents, des actes de vandalisme ou des dommages causés par les intempéries

Nous facturerons le coût réel de la réparation, sans dépasser 300 € par intervention.

Utilisation commerciale non autorisée

Tout scooter utilisé à des fins commerciales sans autorisation préalable sera soumis à des pénalités : 2 000 €